

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°DE2020014

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 16 dont 2 suppléants

RF  
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 17/12/2020  
055-200088961-20201216-DE2020014-DE

*L'an deux mille vingt et le seize décembre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Yannick ADNET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

### 7.5 - Accompagnement de la mission EIE sur le nord meusien

Monsieur ADDENET, vice-président à la transition énergétique, expose ce qui suit :

« Depuis 2016, le Pays de Verdun a contractualisé avec le Centre Meusien d'Amélioration du Logement (CMAL) pour la mise en place d'un Espace Info Energie (EIE) sur l'ensemble du nord meusien. Le conseiller est basé dans les locaux du Pays de Verdun à Bras-sur-Meuse. Il a pour mission d'apporter un conseil technique gratuit, neutre et indépendant à l'ensemble des habitants sur la question des économies d'énergie dans leur logement tant sur les travaux d'isolation que sur les écogestes.

La convention initiale portait sur une durée de 3 ans, du 1er juin 2016 au 31 mai 2019. La mission est financée à 61% par l'ADEME, 6% par la Région Grand Est, 24% par l'Europe et le résiduel (9%) par le Pays de Verdun à hauteur de 5 000 € par an.

En raison d'un déficit d'ingénierie de plusieurs mois sur la durée du partenariat, celui-ci a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 avec une prise en charge intégrale du CMAL.

La mission a été maintenue sur l'année 2020 dans l'attente de la refonte des dispositifs, et particulièrement de la mise en place du programme SARE dès le 1er janvier 2021.

Pour permettre le versement de la participation du PETR du Pays de Verdun auprès du CMAL, il vous est demandé de confirmer ce partenariat pour le déploiement de la mission EIE sur l'année 2020, d'autoriser le Président à verser ladite subvention et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision. »

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical,**

**CONFIRME** le partenariat avec le CMAL pour le déploiement de la mission EIE sur l'année 2020,

**AUTORISE** le Président à verser la participation du Pays de Verdun au CMAL et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

